

Bac : des aménagements pour les candidats au rattrapage qui fêtent l'Aïd.

Article rédigé par , le 05 juillet 2016

[Source : [Le Point](#)]

La Maison des examens d'Ile-de-France a annoncé que les épreuves pourront être programmées jeudi au lieu de mercredi. Une circulaire autorise ce report.

Source AFP

Les épreuves écrites du baccalauréat sont terminées et les lycéens connaîtront les résultats demain, mardi 5 juillet. Théoriquement, dès mercredi, les élèves qui devront passer par le rattrapage pourront être convoqués pour leurs épreuves orales. Mais le directeur de la Maison des examens d'Ile-de-France, Vincent Goudet, a annoncé ce lundi que ceux qui souhaitent célébrer l'Aïd le 6 juillet pourront être reconvoqués jeudi. « Depuis une dizaine de jours, nous avons été sollicités par des chefs de centres d'examens, qui s'interrogeaient sur la conduite à tenir pour les candidats ou les interrogateurs qui demanderaient à bénéficier de l'Aïd-el-Fitr », la fête de la rupture du jeûne juste après la fin du mois du ramadan, susceptible de tomber le 6 juillet, au début des oraux de rattrapage qui se termineront vendredi, a-t-il expliqué. « Pour répondre à cette demande, on a rappelé la réglementation applicable, le 30 juin », a indiqué Vincent Goudet.

Pour les enseignants, une circulaire de la fonction publique du 10 février 2012 précise que ceux qui le demandent doivent se voir accorder une autorisation d'absence pour une liste de fêtes religieuses, dont l'Aïd-el-Fitr, a-t-il précisé. Pour les candidats au bac, c'est la circulaire du 18 mai 2004 sur le port des signes religieux qui s'applique, indiquant que l'institution scolaire « doit prendre les dispositions nécessaires pour qu'aucun examen ni aucune épreuve importante ne soient organisés le jour de ces grandes fêtes religieuses ».

Protestations du SNPDEN

Comme la date de l'Aïd-el-Fitr n'est décidée que quelques jours avant, elle n'a pas pu être prise en compte dans le calendrier du bac établi des mois à l'avance, a-t-il ajouté.

Vendredi, le principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN-Unsa, a critiqué dans un communiqué les consignes du Siec. « Si les chefs de centre doivent interroger tous les candidats pour savoir s'ils viennent ou non, du fait de l'Aïd, c'est, dans la pratique, ouvrir un droit général pour tous de différer d'un jour leurs épreuves, et pour les enseignants de réduire d'un jour leur participation à l'examen », ont estimé les chefs d'établissement.

« Dans un baccalauréat précaire, déjà marqué par un nombre insolite d'erreurs, c'est ajouter un élément de plus de désorganisation. Si on décide que le calendrier religieux est prioritaire sur les épreuves du baccalauréat, il faut avoir le courage de l'assumer, de renoncer à toutes les épreuves ce jour-là et de différer les résultats d'un jour », ajoute le SNPDEN.